Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B339-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B339

OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention au Parc Naturel Régional du Luberon pour le développement d'un itinéraire cyclotouristique sur le Sud Luberon passant par la ville de Pertuis

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Interventions Economiques, Insertion, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Mission Tourisme
MV

06_6_01

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Jean-David CIOT

Thématique : Développement Economique et Emploi –Tourisme

Objet : Attribution d'une subvention au Parc Naturel Régional du Luberon pour le développement d'un itinéraire cyclotouristique sur le Sud Luberon passant par la ville de Pertuis.
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'attribuer une subvention au Parc Naturel Régional du Luberon à hauteur de 6 000 €. L'objectif de l'organisme est d'aménager 91 km de routes cyclables sur le sud Luberon dont 12 % concernent le territoire de la CPA.

Le Parc Naturel Régional du Luberon est un syndicat mixte qui regroupe les collectivités signataires de la charte : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse, et 77 Communes adhérentes dont Pertuis.

Le parc s'étend sur 185 000 hectares autour du massif du Luberon et se caractérise par la richesse et la diversité de ses milieux naturels, de son patrimoine bâti et de ses paysages.

Le Parc Naturel Régional (PNR) a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en oeuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

En ce qui concerne la politique touristique autour du vélo, la Charte du Parc naturel régional du Luberon prend en compte le vélo à la fois comme mode de déplacement « doux » et comme porteur de l'économie touristique. C'est ainsi que 380 km d'itinéraires touristiques à vélo ont été mis en place depuis 1997.

En 2008, le PNR a lancé une étude[1] afin de connaître le poids économique du tourisme à vélo et de prendre les décisions nécessaires à l'amélioration et à la réalisation d'équipements adaptés
L'enquête, auprès de 270 personnes a permis de déterminer les profils des touristes à vélo (moitié français, moitié étrangers et essentiellement des catégories socioprofessionnelles supérieures , en couple ou en petit groupe) et a mis en exergue le poids des retombées économiques évalué pour ce type de tourisme (16 millions d'euros en 2008)

A la suite de cette étude, le PNR a donc lancé en 2008 le projet de création d'un parcours permanent sur le Pays d'Aigues qui a été défini comme tel (CPER 2008-2010 – PNRL / projet « Pays d'Aigues en vélo » - note au 10 mars 2011) :

- Un itinéraire touristique à vélo maillant le territoire qui complète l'ensemble de l'offre existante « Luberon à vélo ».
- Un équipement structurant qui correspond à une réelle demande des touristes à vélo et des acteurs locaux du territoire du sud du Luberon, rassemblant 2 communautés de communes (Luberon Durance, Porte du Luberon) et 1 communauté d'agglomération (Pays d'Aix).
- Un parcours qui relie le centre des communes, équipé en accueil touristique.
- Un itinéraire desservi par les transports en commun.
- Une mise en conformité qualitative de la signalétique permanente vélo, intégrant un balisage permanent dans les deux sens.
- La suppression de « zones critiques » en terme de sécurité et d'accueil vélo

Le projet représente 96 km de circuit « Pays d'Aigues en vélo » et comprend une liaison permettant de rejoindre l'itinéraire principal à la gare SNCF de Pertuis (Cf. annexe 1).

Le budget total est évalué à 73 000 € : Il comprend l'aménagement des routes et carrefours (39.3 km de chemins communaux – 52.8 km de départementales) ainsi que la signalétique (jalonnement)

La répartition prévue par le PNR est la suivante : Région PACA : 40 % ; les 2 communautés de Communes et la communauté d'agglomération 58% (ou 14 113 € chacune) ; le PNR : 2%. (Cf. annexe 2)

[1] **PNR Luberon - Evaluation des retombées économiques du tourisme à vélo - Sous la direction de Géo-Système Rapport final / novembre 2008.**

La participation du Conseil Général Vaucluse s'effectue par la prise en charge de la signalisation directionnelle sur les Départementales concernées.

Pertuis est concerné par 12% de l'itinéraire global (11 km dont 10.5 de chemins communaux) sur lequel est prévue l'installation de 34 panneaux de signalisation.

Dans ce contexte, la Communauté a été saisie d'une demande de subvention de 8 000 €.

Compte tenu de la seule implication de Pertuis dans ce projet concernée par 12 % de l'itinéraire global, il est proposé un co-financement à hauteur de 6 000 €.

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU l'avis de la commission des interventions économiques en date du 18 septembre,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour un montant de 6 000 € (six mille euros) une subvention au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon pour le développement d'un itinéraire cyclotouristique sur le Sud Luberon passant par la ville de Pertuis,

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne budgétaire 3T 95-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1 – TRACE DU PROJET

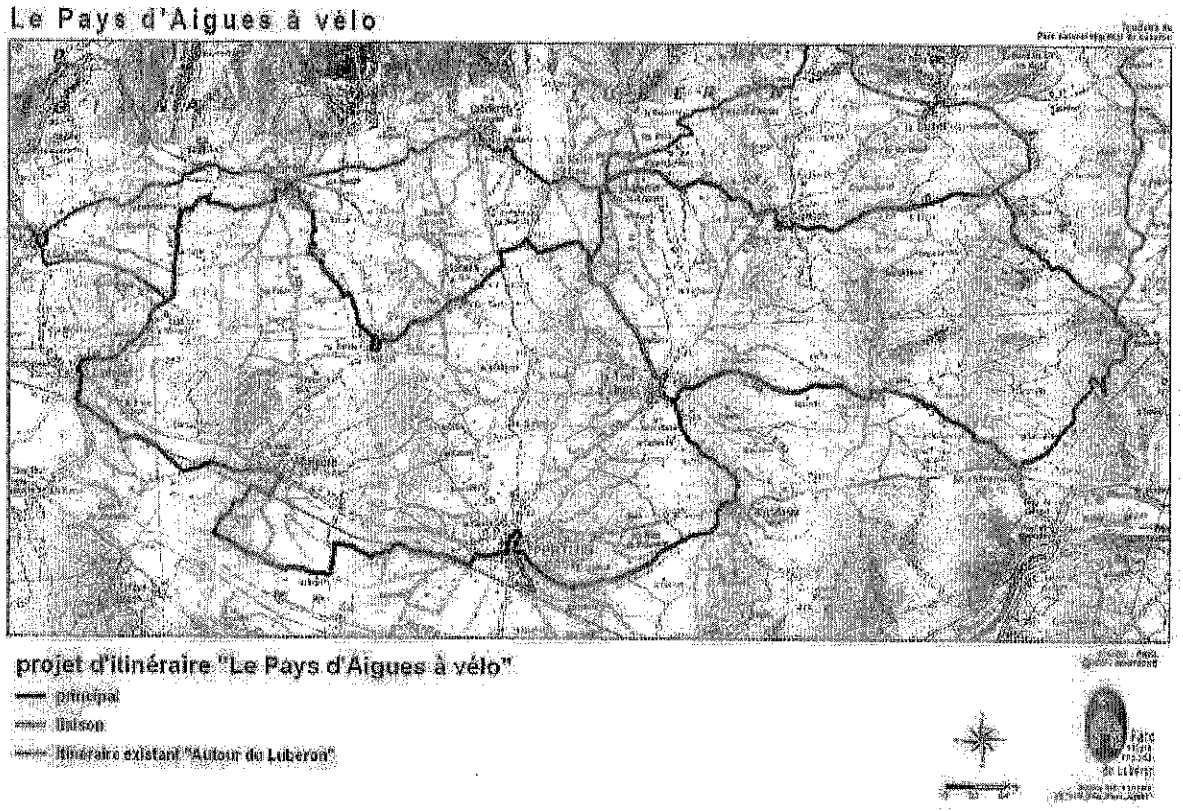

ANNEXE 2 :

Plan de financement actualisé

Dépenses		Recettes		
Investissements immobiliers		REGION	49%	25 200
		CC(s)	58%	42 340
sous total 1	0			
Equipements, matériels				
Aménagement (signalétique + pose)	56 700			
sous total 2	56 700			
Etudes et prestations de service				
APS et APD de l'itinéraire Pays d'Aigues en vélo	15 000			
Expérimentation signalétique (normalisation)				
sous total 3	15 000			
Ingénierie Parc (1)	0			
Animation, suivi du projet	1 300			
		Autofinancement PNRL		
		apporté en crédit		
sous total 4	1 300	apporté en ingénierie (1)	2%	1 450
Total TTC	73 000	Total TTC		73 000

Soit 14.113 € pour chacune des 3 CC(s)

2012_B339

OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention au Parc Naturel Régional du Luberon pour le développement d'un itinéraire cyclotouristique sur le Sud Luberon passant par la ville de Pertuis

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 OCT. 2012